

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 novembre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 14 novembre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH, Thomas MOLINA pour Patrick GRESSER et Ludovic STIEBER pour Christian HUBER.

Délibération n° 2014/67

Objet : Encaissement d'un chèque suite à un sinistre

Vu la plainte déposée par le maire en date du 03/10/2014 ;

Vu le devis de la métallerie HOENEN du 13/10/2014 et la facture du 07/11/2014 ;

Considérant que le bâtiment de la mairie-école a fait l'objet d'un cambriolage ; que huit serrures du bâtiment ont été détériorées ; que la somme de 36 € en espèces a été volée dans une caisse qui a été abîmée à cette occasion ; l'assurance Groupama a envoyé un chèque de 1694,72 € pour le remboursement des frais encourus ;

Le conseil municipal, entendu les explications, et après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

AUTORISE le maire à encaisser le chèque de l'assurance à l'article budgétaire R-7788 ; chèque d'un montant de 1694,72 € dont 1638,72 € pour le remboursement des frais de serrurier, 20 € pour le remplacement de la caisse endommagée et 36 € pour remplacement des sommes en espèces volées dans la caisse de l'école ;

AUTORISE le maire, une fois ce chèque encaissé, à verser la somme de 56 € à la caisse de l'école, article budgétaire 657361, pour le remboursement des espèces volées (36 €) et le remplacement de la caisse (forfait de 20 €).

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 novembre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 novembre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 14 novembre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH, Thomas MOLINA pour Patrick GRESSER et Ludovic STIEBER pour Christian HUBER.

Délibération n° 2014/68

Objet : Signature de la convention de rétrocession de la voirie, des réseaux et des ouvrages collectifs du périmètre de l'AFUL Hinter den Gaerten

Vu la délibération n° 2013/20 en date du 7 mai 2013 autorisant le maire à signer la convention citée en objet ;

Vu la convention de rétrocessions de voirie, réseaux et ouvrages collectifs signés entre la commune de Wintzenheim-Kochersberg représentée par le maire, Alain NORTH, et l'Association Foncière Urbaine Libre « Hinter den Gaerten », représentée par le président, Pascal STUTZMANN ;

Considérant que la convention sus-mentionnée prévoit que la commune récupère dans son domaine public la voirie, les réseaux et les ouvrages collectifs une fois les travaux réceptionnés sans réserve ; qu'un avenant à cette convention doit être signé pour déterminer la date de rétrocession ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

AUTORISE le maire à signer l'avenant à cette convention afin de déterminer la date de rétrocession de la voirie, des réseaux et des ouvrages collectifs mis en place par l'Association Foncière Urbaine libre « Hinter den Gaerten ».

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 novembre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 novembre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 14 novembre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH, Thomas MOLINA pour Patrick GRESSER et Ludovic STIEBER pour Christian HUBER.

Délibération n° 2014/69

Objet : Signature d'une promesse de vente – zone Hinter den Gaerten

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/32 du 4 avril 2014 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels immobiliers ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de signer la promesse de vente, selon les modalités de la délibération susmentionnée, avec Monsieur Jérôme, Bernard CANAUX domicilié 26 rue de Lupstein à STRASBOURG (Bas-Rhin) concernant la parcelle au numéro provisoire 2/177 section 2, d'une superficie de (4,79 a) pour un montant HT de 77 837,5 € et de 93 405 € TTC ; un acompte de 23 351,25 € HT (28 021,50 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature de l'acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 novembre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 novembre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 14 novembre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH, Thomas MOLINA pour Patrick GRESSER et Ludovic STIEBER pour Christian HUBER.

Délibération n° 2014/70

Objet : Vente d'un terrain par la commune – zone Hinter den Garten et modification de la délibération n° 2014/58 du 10/09/2014 relative à la vente de terrains par la commune

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/32 du 4 avril 2014 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels immobiliers ;

Vu la délibération n° 2014/58 en date du 10 septembre 2014 relative à la vente de terrains par la commune dans la zone Hinter den Gerten ;

Vu la délibération n° 2014/64 en date du 17 octobre 2014 relative à la signature d'une promesse de vente pour un terrain si situant dans la zone Hinter den Gaerten ;

Considérant que la délibération n° 2014/58 sus-mentionnée présente une erreur matérielle quant au numéro de la parcelle et la superficie ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

MODIFIE la délibération n° 2014/58 du 10 septembre 2014 comme suit : décide de vendre (...) la parcelle au numéro provisoire Section 2 n° 9/177 d'une superficie de cinq ares et quatre-vingt-treize centiares (5,93 a) pour un montant HT de 106 245,83 € et 127 495 € TTC à Monsieur Jauffrey WANNINGER et Madame Caroline CAGNON épouse WANNINGER domiciliés au 3 rue Principale à WINTZENHEIM-KOCHERSBERG (Bas-Rhin) ; le reste de la délibération restant inchangé ;

DECIDE de vendre en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/32 en date du 4 avril 2014 susmentionnée la parcelle au numéro provisoire section 2 n° 13/177 d'une superficie de quatre ares et soixante centiares (4,60 a) pour un montant HT de 63 250 € et de 75 900 € TTC avec Monsieur Olivier STHAL domicilié 2 rue du Moulin à STUTZHEIM-OFFENHEIM (Bas-Rhin) et Madame Virginie, Caroline SPEHNER domiciliée 27A rue Cerf Berr à STRASBOURG (Bas-Rhin).

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 novembre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 novembre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 14 novembre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH, Thomas MOLINA pour Patrick GRESSER et Ludovic STIEBER pour Christian HUBER.

Délibération n° 2014/71

Objet : Mise en place d'une exonération à la taxe d'aménagement : abris de jardin

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2011/45 du 14 octobre 2011 instaurant la taxe d'aménagement modifiée par la délibération n° 2011/60 du 14 décembre 2011 ;

Considérant que l'article L.331-9 du code de l'urbanisme prévoit que les organes délibérants des communes peuvent par délibération exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardins ;

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés ;

DECIDE d'exonérer de la taxe d'aménagement tout abri de jardin soumis à déclaration préalable dans toutes les zones du Plan Local d'Urbanisme (UA, UB, AU, A, UL, AUL et N).

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 novembre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 novembre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 14 novembre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH, Thomas MOLINA pour Patrick GRESSER et Ludovic STIEBER pour Christian HUBER.

Délibération n° 2014/72

Objet : Choix d'un fournisseur d'énergie et signature d'un contrat pour la zone Hinter den Gaerten

Considérant que la pose d'un compteur est soumise à l'obligation de faire le choix d'un fournisseur d'électricité ; que c'est une dépense qui relève de la commune ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de choisir Electricité de Strasbourg comme fournisseur d'énergie et de signer un contrat pour un tarif de base et pour une puissance de 9 KWatt qui permettra la pose d'un compteur électrique permettant d'alimenter en éclairage public toute la zone Hinter den Gaerten ;

AUTORISE le maire à signer le contrat de fourniture avec Electricité de Strasbourg.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 novembre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 novembre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 14 novembre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH, Thomas MOLINA pour Patrick GRESSER et Ludovic STIEBER pour Christian HUBER.

**Informations des décisions prises par le maire
Sur délégation du conseil municipal**

1° L'acquisition d'un ordinateur, écran et logiciels a été faite pour le montant de 1 505,36 € TTC auprès de la société SERV'INFO domiciliée à GEISPOLSHEIM.

2° Le contrat de location du photocopieur arrivant à sa fin, la société KONIX a été retenue pour un contrat de 5 ans pour un photocopieur BUSINESS HUB C224 pour un montant annuel de 1075,20 € TTC, hors photocopies supplémentaires (forfait annuel de 23 000 N&B et 6 000 couleurs), au prix de 0,004 € pour les N&B et 0,04 € pour les couleurs

Fait à Wintzenheim, le 14 novembre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2014.

Le Maire
Alain NORTH